



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction Départementale
de la Protection des
Populations**

Ploufragan, le 26 juillet 2022

Direction

Affaire suivie par : Virshna Héng

Tél : 02.96.01.37.13

Fax : 02.96.01.38.10

ddpp-directeur@cotes-darmor.gouv.fr

Courrier circulaire à l'attention des maires
du département des Côtes d'Armor

Objet : Mesures concernant la circulation de l'influenza aviaire dans la faune sauvage

PJ :

- Affichette influenza basse-cour ;
- Flyer de communication grand public sur le risque influenza (en français et en anglais) ;
- Fiche pratique : principes de la collecte de cadavres d'oiseaux en période de circulation du virus de l'influenza aviaire dans la faune sauvage.

Madame, Monsieur le maire,

Depuis une dizaine de jours et comme dans d'autres zones de la frange littorale de la Manche avant nous, le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène a été détecté sur différentes espèces d'oiseaux de mer (essentiellement des Goélands et des Fous de Bassan) trouvés morts sur plusieurs sites du département des Côtes-d'Armor.

La présence de cette circulation virale à ce niveau est assez inédite en France. Cette circulation du virus dans la faune sauvage en période estivale rompt avec la saisonnalité hivernale des virus grippaux révélée par l'épizootie que la France a connue jusqu'au printemps 2022, cette fois en élevage. Si la circulation virale est pour le moment contenue dans le compartiment faune sauvage, il est bien évidemment essentiel qu'elle ne pénètre pas le compartiment domestique et en premier lieu, les élevages du premier département avicole de France.

Compte tenu de la diffusion rapide du virus, plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris dans 4 zones du département afin de prévenir l'apparition de foyers dans les élevages professionnels ou familiaux, par la mise en place de zones de contrôles temporaires (ZCT) sur plusieurs bandes littorales (zone Ouest, Baie d'Yffiniac et zone Est) et sur la zone continentale de LOUDÉAC.

La liste des communes concernées figure en annexe de chaque arrêté. Le zonage est maintenu *a minima* 21 jours, puis une nouvelle évaluation de la situation sera effectuée.

Deux axes de surveillance épidémiologique, sont à retenir :

- **Sur la faune sauvage** : les services de l'office français de la biodiversité (OFB) appuyés par la fédération départementale des chasseurs, sont chargés de la collecte des oiseaux sauvages trouvés morts en vue d'analyse, au moyen du réseau de surveillance des causes de mortalité de la faune sauvage (réseau SAGIR).
- **Sur les élevages avicoles** : d'une manière habituelle, la surveillance est réalisée par les vétérinaires sanitaires. Elle est renforcée dans les zones de contrôle temporaire, avec une visite systématique pour chaque élevage, durant la période de validité de ce zonage.

Je vous remercie dans ce cadre, de bien vouloir :

- assurer l'**affichage en mairie** de l'affichette fournie en annexe, pour rappeler aux administrés l'obligation de claustration ou mise sous filet des volailles de basse-cour et poursuivre le travail de recensement des basses-cours sur votre commune ;
- **traiter les appels téléphoniques** des administrés qui signaleraient des cadavres d'oiseaux sur le territoire de votre commune selon les deux situations suivantes :
 - commune hors zone de contrôle temporaire : joindre les services de l'Office français de la biodiversité (OFB) pour déclencher la collecte par tél (02.96.33.01.71) ou par mél : sd22@ofb.gouv.fr
 - lorsqu'elle se trouve en zone de contrôle temporaire :
 - en recueillant les éléments sur la localisation des cadavres d'oiseaux, leur espèce et leur nombre ;
 - en informant par messagerie électronique (sd22@ofb.gouv.fr) en précisant le nombre d'oiseaux et leur espèce, afin que l'OFB décide de l'opportunité d'en prélever pour analyse.
- assurer dès que possible, pour les communes en ZCT, notamment en cas de mortalités groupées, le **ramassage des cadavres d'oiseaux présents sur le domaine public municipal** afin d'éviter les risques de contamination d'autres oiseaux par contact. Les agents chargés de la collecte devront être équipés de gants et devront opérer une désinfection des chaussures après collecte. Les cadavres ramassés devront être placés en zone sécurisée (conteneur, congélateur...) avant d'être collectés par l'équarrissage¹ dans le cas où ils ne sont pas soumis aux analyses : se reporter à la fiche figurant en P.J. Lorsque ces ramassages sont effectués, le signalement du nombre d'oiseaux collectés, des espèces et de leur localisation est à transmettre par mél aux services de l'OFB pour permettre le suivi global de la mortalité.
- **Informers les vacanciers et usagers du littoral** des mesures à prendre en cas de découverte de cadavres d'oiseaux sauvages et des précautions à prendre pour ne pas contaminer des oiseaux domestiques d'élevage ou de basse-cour, ceci peut être réalisé au moyen du flyer figurant en pièce jointe.

Le site internet de la Préfecture, régulièrement mis à jour, vous permettra de disposer des arrêtés de zone de la liste des communes en ZCT et d'une cartographie à l'adresse suivante : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Les-services-de-l-Etat-dans-les-Cotes-d-Armor/Direction-Departementale-de-la-Protection-des-Populations-DDPP/Influenza-aviaire/Informations-relatives-a-la-circulation-du-virus-Influenza-ete-2022/informations-relatives-a-la-circulation-du-virus-Influenza-ete-2022>

1 Pour des raisons d'optimisation des tournées de l'équarrissage, il est utile de ne demander une collecte qu'à partir d'un certain volume à enlever et donc d'effectuer un stockage temporaire dans un congélateur (ce moyen pouvant être mutualisé au niveau d'une CODECOM).

Si vous souhaitez disposer d'information sur le virus de l'influenza aviaire, vous pouvez utilement consulter le site internet de l'ANSES à la page :

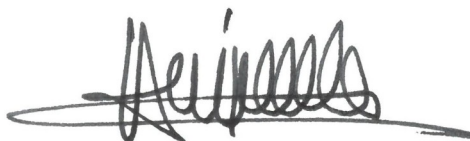
<https://www.anses.fr/fr/content/influenza-aviaire-en-6-questions>

Les services de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) et de l'office français de la biodiversité (OFB) restent à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.

Votre concours dans la gestion de cette épizootie constitue l'une des clés pour ralentir la diffusion du virus, empêcher la contamination des oiseaux domestiques et protéger ainsi la filière avicole costarmoricaine.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le directeur et par délégation,
le directeur départemental adjoint
de la protection des populations**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Virshna Hég', with a long horizontal flourish underneath.

Virshna Hég